

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0050

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 6 décembre 2010 :

RÈGLEMENT CA29 0050

Règlement concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2011.

Ce présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce trente-et-unième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

SC/ml